Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

Commune du Bez
**********

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**N°116/2026** **Limitation temporaire de circulation et de stationnement sur le chemin de Boscaut à la Croix de Bouisset**

Le Maire de la Commune du Bez soussigné,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande faite par la société Bouygues E&S – MIDI PYRENEES chargée d'effectuer des travaux d'extension de réseau basse tension ;
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains, des usagers et des salariés de la société Bouygues E&S – MIDI PYRENEES,

## ARRÊTE

**Article 1er :** La circulation sur le chemin de Boscaut à la Croix de Bouisset se fera par alternat aux abords du chantier **du 2 novembre 2026 au 4 décembre 2026** au droit du chantier. La vitesse sera également limitée sur cette portion à 30 km/h et le stationnement et le dépassement y seront interdits.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera apposée par la société Bouygues E&S – MIDI PYRENEES.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à la mairie et sur les lieux concernés.

**Article 5 :** Madame le Maire, Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Brassac, Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Brassac et la société Bouygues E&S – MIDI PYRENEES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au Bez, le 29 OCT. 2026

Christine BERNOT, Maire du Bez

